

# **PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL** **DU 6 FEVRIER 2018 A 19H 30**

## **Nombre de conseillers**

En exercice : 23

Présents : 17 en début de séance (18 à partir point n°8)

Procurations : 4

Absents : 2 en début de séance (M.SANTA-CRUZ arrive en cours de séance)

Votants : 21 (22 à partir point n°8)

L'an deux mille dix- huit et le 6 Février à 19h 30, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué le 31 Janvier 2018 s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances en session ordinaire, sous la présidence de Madame VEZAT-BARONIA Maryse, Maire.

Etaient présents : ALLIOT Lucille - ALBERT Magalie - ALVADO régis - AUDOUBERT Michel - AUDOUIN Yves - BARBERO Michel - CARON-JOURDA Yves - CHAGNE Patrick - DESPIERRE Francis – FAIVRE Sébastien - GAC Catherine - LOURDE Michèle - MAILHOL Sylvie - MESBAH-LOURDE Pascale - RUQUET Adolphe - SAVIGNOL Claude - VEZAT-BARONIA Maryse.

Procurations : CROS Bénédicte à ALLIOT Lucille – FOING Jacqueline à RUQUET Adolphe - SOUCASSE-PIQUEMAL Eliane à CARON-JOURDA Yves - BARRIOS-CHETCUTI Katia à Magalie ALBERT

Absents : SANTACRUZ Roger – PONS Bernard

Après vérification du quorum la séance est ouverte à 19h40

MAILHOL Sylvie est désignée secrétaire

**Mme le Maire demande s'il y a des observations sur le procès-verbal de la séance du 19 Décembre 2017.**

En l'absence de remarques le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Votants : 21

Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité

## ORDRE DU JOUR

### I) REVISION ALLEGEE PLU

A l'initiative de : Maryse VEZAT-BARONIA

Délibération

Exposé

Information

**Objet :** Mme le Maire rappelle que cette révision « allégée » tend à ouvrir à l'urbanisation des terrains communaux situés au lieu-dit « Marfaud » et destinés à accueillir le futur Centre Pierre Hanzel.

Cette évolution du PLU ne portant pas atteinte aux orientations définies par le plan d'aménagement et de développement durables, la révision peut être menée selon la procédure « allégée », permettant ainsi de répondre aux impératifs de calendrier avec une livraison du nouveau centre fin 2020- début 2021.

Mme le Maire propose de prescrire la révision « allégée » du Plan Local d'Urbanisme, d'engager une concertation et de notifier la délibération de prescription aux personnes publiques associées.

Après en avoir délibéré les élus valident cette proposition à l'unanimité.

Votants : 21

Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité

### II) SDEHG : Travaux extension réseau

A l'initiative de : Maryse VEZAT-BARONIA

Délibération

Exposé

Information

**Objet :** Mme le Maire propose l'extension du réseau basse tension au lieu dit « Jourdan » afin de desservir en électricité les parcelles section G n°517, n°518 et n°519 avec la pose de 4 poteaux béton.

Le coût total de ce projet est estimé à 9 988 € TTC, le SDEHG participant à hauteur de 40% le reste à charge pour la commune s'élèverait à 5 034 €.

Ce reste à charge sera couvert par une augmentation de la taxe d'aménagement de 4 à 5% sur les parcelles ci-dessus mentionnées.

D'autre part, Mme le Maire propose de confier au SDEHG l'extension du réseau d'éclairage public toujours au lieu-dit « Jourdan » pour un coût de 255 € avec un reste à charge pour la commune de 52 €.

L'inscription de ces opérations est validée à l'unanimité.

Votants : 21

Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité

### III) CONVENTION AMENAGEMENTS DOMAINE ROUTIER DEPARTEMENTAL

*A l'initiative de : Maryse VEZAT-BARONIA*

Délibération

Exposé

Information

**Objet :** La commune doit passer une convention avec le Conseil Départemental en vue de la modification d'un tourne à gauche permettant l'accès à un futur aménagement, situé dans le secteur de Las Clares Nord.

Ces travaux s'élèveront à 4 012 € HT et seront financés en partie par l'augmentation de la taxe d'aménagement appliquée aux parcelles cadastrées section G n°1094, n°1093, n°1097, devant accueillir ces aménagements.

Mme le Maire demande l'autorisation de programmer ces travaux et de signer la convention rédigée par le Conseil départemental, fixant les modalités d'intervention.

Votants : 20	Pour : 20	Contre : 0	Abstention : 0
Mme SOUCASSE PIQUEMAL ne prend pas part au vote			
Adopté à l'unanimité			

### IV) TAXES AMENAGEMENT

*A l'initiative de : Maryse VEZAT-BARONIA*

Délibération

Exposé

Information

**Objet :** Mme le Maire rappelle que par délibération du 10 avril 2017, la commune avait délibéré pour augmenter de 4 à 5% à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2018, le taux de la taxe d'aménagement sur des parcelles situées secteur du Podio et secteur de Las Clares Nord.

Pour être effective cette délibération doit mentionner en plus des secteurs, les n° de parcelles concernées ; Mme le Maire précise qu'il s'agit des terrains cadastrés :

- Section G n°517 pour 1 833 m2
- Section G n°518 pour 3 665 m2
- Section G n°519 pour 3 665 m2
- Section G n°1094 pour 3 876 m2
- Section G n°1093 pour 2 909 m2
- Section G n°1097 pour 3 786 m2

Suite à la question de M.FAIVRE, Mme VEZAT précise que ces travaux ne peuvent être pris en charge par les propriétaires privés, ces derniers n'étant pas autorisés à intervenir sur le domaine public routier.

Il est rappelé que la taxe d'aménagement permet de réduire le coût de financement des réseaux à la charge de la commune.

Votants : 20	Pour : 20	Contre : 0	Abstention : 0
Mme SOUCASSE PIQUEMAL ne prend pas part au vote			
Adopté à l'unanimité			

## V) CONTRATS TERRITOIRE 2017

A l'initiative de : Maryse VEZAT-BARONIA

Délibération

Exposé

Information

**Objet** : Mme le Maire rappelle que la commune a sollicité trois prêts sans intérêt auprès du Conseil Départemental au titre des contrats de Territoire 2017.

Ces prêts accordés pour la rénovation d'un logement de la maison des Artisans, pour la mise en accessibilité du bâtiment accueillant la Poste et pour l'acquisition de la réserve foncière OZIOULS, seront contractés selon les modalités suivantes :

OPERATION	MONTANT PRET	DUREE	ANNUITES
Maison des artisans	12 412 €	12 ans	1 035 € sur 11 ans et 1 027 € la 12 <sup>ème</sup> année
Travaux de la Poste	1 836 €	4 ans	459.00 €
Terrain OZIOULS	13 600.00 €	8 ans	1 700.00 €

Mme le Maire sollicite l'autorisation de contracter ces prêts auprès du Conseil Départemental.

Les élus après en avoir délibéré valide les modalités ci-dessus mentionnées à l'unanimité

Votants : 21	Pour : 21	Contre : 0	Abstention : 0
Adopté à l'unanimité			

## VI) CONCESSIONS CIMETIERE

A l'initiative de : Maryse VEZAT-BARONIA

Délibération

Exposé

Information

**Objet** : Mme le Maire indique que la commune a été saisie de deux demandes concernant les concessions au cimetière.

La première concerne une famille qui souhaiterait remplacer la concession portant sur un emplacement en terre achetée en 2003, par un emplacement au columbarium.

La seconde émane d'un monsieur qui souhaite céder gracieusement à la commune, une concession actuellement vide et parfaitement entretenue.

Mme le Maire propose que la concession cédée soit utilisée pour répondre à des situations d'urgence ou de précarité.

Les élus après en avoir délibéré autorisent Mme le Maire à donner une suite favorable à ces deux demandes.

Votants :	21	Pour :	21	Contre :	0	Abstention :	0
Adopté à l'unanimité							

## VII) LOCAL PLACE DU PREAU

A l'initiative de : Maryse VEZAT-BARONIA

Délibération

Exposé

Information

**Objet** : L'ancien Centre Médico Social cédé contre l'euro symbolique à la commune, accueillera très prochainement un commerce de fleurs.

De légers travaux d'aménagement seront effectués par le SIVOM, quant aux finitions intérieures validées par la commune elles seront prises en charge par la commerçante.

Le loyer perçu par la commune sera de 200 € la première année puis de 400 € les suivantes.

Les élus approuvent à l'unanimité la destination proposée pour ce bâtiment et les modalités de mise à disposition.

Votants :	21	Pour :	21	Contre :	0	Abstention :	0
Adopté à l'unanimité							

## VIII) ECOLE ELEMENTAIRE : blocage poste rentrée 2018

A l'initiative de : Maryse VEZAT-BARONIA

Délibération

Exposé

Information

**Objet** : La commune a été informée qu'un poste pourrait être bloqué à la rentrée 2018 sur l'école élémentaire, au motif que les effectifs baisseraient de 6 enfants.

Mme le Maire a envoyé un courrier au Rectorat indiquant que le nombre de permis de construire sur la commune restait stable et que l'école maternelle accueillait actuellement 42 enfants en grande section, qui intégreront l'école élémentaire à la prochaine rentrée.

M. RUQUET propose de prendre une délibération appuyant la demande de maintien des 8 classes à l'école élémentaire. Proposition retenue par l'ensemble des élus.

M.SANTA-CRUZ rejoint l'assemblée.

## **IX) ENQUETE PUBLIQUE : DENJEAN Granulats**

*A l'initiative de : Maryse VEZAT-BARONIA*

Délibération

Exposé

Information

**Objet** : La société DENJEAN GRANULATS a sollicité l'autorisation d'exploiter une carrière de matériaux alluvionnaires, située sur les communes de St Elix le Château et St Julien sur Garonne (ancienne carrière BENAC).

Une enquête publique a été ordonnée sur les deux communes concernées, du 16 Janvier au 17 Février 2018.

Mme le Maire indique que la commune de Rieux-Volvestre est tenue de délivrer un avis qui pour être pris en compte, doit être rendu au plus tard dans les 15 jours suivant la clôture de l'enquête.

Le conseil Municipal n'ayant pas prévu de se réunir dans cet intervalle Mme le maire propose de rendre un avis à ce jour, et précise qu'aucun habitant de la commune n'a émis d'observations sur ce projet.

Elle indique que le dossier prend en compte les principaux enjeux environnementaux et indique que cette extension de gravière est liée à l'attractivité de la Haute Garonne et aux besoins toujours croissants de construction de logements.

M.FAIVRE fait part de son opposition à ce projet d'extension, mettant en avant l'existence de techniques de construction alternatives et plus respectueuses de l'environnement.

Il mentionne notamment la filière bois du sud du Département qui aurait besoin de soutien.

Mme GAC est quant à elle défavorable à une extension qui grignoterait des terres agricoles.

A l'issue des débats il est procédé au vote et un avis favorable est rendu à la majorité.

Votants : 22 Pour : 13

Contre : 4

Abstentions : 5

Adopté à la majorité

## **QUESTIONS DIVERSES**

A l'initiative de : Maryse VEZAT-BARONIA :

### **1) Occupation voirie par CCAS :**

Délibération       Exposé            Information

Mme le Maire informe que le CCAS occupe une portion de voie communale qui pour l'essentiel a été aménagée en parc de stationnement, destiné au personnel et aux usagers de l'ESAT du Ruisselet.

Il pourrait être envisagé de désaffecter ce tronçon de voie qui n'est plus affecté à la circulation, en vue d'une cession future au CCAS.

Toutefois, la voirie communale étant gérée par la Communauté de communes, cette dernière doit préalablement constater la désaffectation. La commune la saisira en ce sens.

### **2) Le Relais :**

Délibération       Exposé            Information

Grâce à ses deux points de collectes, la commune de Rieux-Volvestre contribue à la collecte de textiles et à la pérennisation des 250 emplois créés sur la Région, par cette entreprise à but socio-économique

### **3) Avancement travaux Parvis Cathédrale:**

Délibération       Exposé            Information

Le SMDEA intervient actuellement aux abords de la Cathédrale pour changer les canalisations d'eau.

L'entreprise COLAS titulaire du marché de travaux, prendra le relais pour l'aménagement du Parvis.

### **4) Manifestations à l'attention des Aînés :**

Délibération       Exposé            Information

Mme le Maire indique que cette année les Aînés ont été invités à participer à trois manifestations : la cérémonie des vœux, le goûter des Aînés et le Carnaval du 11/03 qui se clôturera par une manifestation à l'Orée du Bois

### **5) Commissions de travail :**

Délibération       Exposé            Information

En cette période de préparation budgétaire, Mme le Maire invite tous les élus responsables de commissions à réunir leurs collègues.

## 6) Congrès Régional des Plus Beaux Détours :

Délibération

Exposé

Information

Mardi 13 Février, se tiendra sur la commune le congrès régional des Plus Beaux Détours, tous les élus sont conviés à cette manifestation.

A l'initiative du Groupe Rieux Renaissance :

### 1) Travaux au carrefour de l'Arc :

Mme le Maire indique que les travaux au carrefour de l'Arc étaient prévus en 2018 en même temps que les aménagements au niveau de la station service (marché global plus intéressant).

Mais nous venons d'apprendre que d'importants travaux pris en charge par ENEDIS auront lieu sur l'axe Carbonne – Montesquieu, ils viseront à renforcer le réseau électrique sur la commune de Montesquieu, cela se traduira notamment par des tranchées sur ce même axe.

### 2) Déboisement camping :

Suite aux questions des élus du groupe Rieux-Renaissance sur l'opération de déboisement du camping, Mme le Maire fournit les précisions suivantes :

Il est tout d'abord rappelé que par une convention de Février 2010 la commune de Rieux-Volvestre a mis à disposition du SIVOM l'ensemble des biens meubles et immeubles nécessaires à l'exercice de la compétence gestion et entretien du camping.

Cette convention prévoit que la collectivité bénéficiaire de cette mise à disposition, se substitue à la commune propriétaire, dans ses droits et obligations.

C'est donc à ce titre, que le SIVOM avec l'aval des délégués de la commune ayant pris part au vote et après avis du CAUE (Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement) ainsi que du CDT (Comité Départemental du Tourisme), a décidé l'abattage de certains arbres malades ou susceptibles de présenter un danger pour les campeurs.

Une entreprise spécialisée en élagage est intervenue pour un coût de 14 500 €, pris en charge par le SIVOM.

A noter que le nombre de végétaux concernés par cette opération correspond à 6% des arbres du camping et que chaque arbre abattu sera remplacé par une nouvelle plantation sur un autre emplacement.

Les agents du SIVOM et de la cantine ont pu acheter le bois coupé au prix préférentiel de 25 € le m<sup>3</sup>.



### 3) Plan de circulation centre-ville :

Mme le Maire indique qu'il paraît difficile de modifier le plan de circulation dans le cœur historique de la commune sans envisager des travaux d'urbanisation.

Un maître d'œuvre a déjà travaillé sur ce projet et remis des études approfondies et intéressantes, mais la commune n'a pu donner de suites compte tenu du montant des travaux à prévoir.

M.DESPIERRE indique que les difficultés de financement ne dispensent pas d'une réflexion.

Mme le Maire précise qu'elle est tout à fait favorable à une réflexion sur ce sujet, menée par la commission voirie.

**Séance levée à 21h20**

Le Maire  
Maryse VEZAT-BARONIA

